

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 31 (1902)

**Heft:** 14

**Rubrik:** Avis officiels

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ce cours compte six participants seulement, venant tous de cantons différents.

La seconde partie du programme sera donnée l'année prochaine.

La clôture du cours actuel d'instruction est fixée au 24 juillet, et les examens auront lieu les 22, 23 et 24 du même mois.

— *Sténographie.* — La réunion des instituteurs et amis de la sténographie annoncée dans notre dernier numéro a eu lieu à Romont, le 3 juillet, à l'hôtel de la Croix-Blanche, sous la présidence de M. Bonabry. Les deux groupes des duployens et des aimé-parisiens sont tombés d'accord pour la fondation d'une Société fribourgeoise de sténographie. Un Comité d'organisation est constitué.

*Doctorat.* — M. l'abbé F. Singy, zélé collaborateur de notre Revue, vient de subir avec succès, à Rome, l'examen final pour l'obtention du doctorat en philosophie. Nos chaleureuses félicitations.



## AVIS OFFICIELS



Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a fixé à 30 fr. la cotisation que doivent verser les membres de la Caisse de retraite du corps enseignant. Les sociétaires sont invités à s'acquitter, jusqu'au 20 juillet courant, entre les mains de M. Corminbœuf, caissier, à Belfaux. Après ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement.

\* \* \*

I. Les *chants* à étudier pendant la présente année scolaire sont les suivants :

1<sup>o</sup> *Le chanteur*, N<sup>o</sup> 34. — 2<sup>o</sup> *Le berger*, N<sup>o</sup> 57. — 3<sup>o</sup> *Roulez tambours*, N<sup>o</sup> 87. — 4<sup>o</sup> *Les bords de la libre Sarine*, N<sup>o</sup> 123. B. — Voir le *Recueil de chants du Valais*, dernière édition.

Dans les écoles de filles et les classes inférieures, les N<sup>os</sup> 3 et 4, ci-dessus indiqués, pourront être remplacés par deux autres chants ou par des cantiques.

II. Pour le reste, se conformer au programme général, pages 33 et 34. (Communiqué.)



« La principale application qu'on devrait avoir serait de former son jugement, et de le rendre aussi exact qu'il le peut être, et c'est à quoi devrait tendre la plus grande partie de nos études. On se sert de la raison comme d'un instrument pour acquérir les sciences, et on devrait se servir au contraire des sciences pour perfectionner sa raison, la justesse de l'esprit étant infiniment plus considérable que toutes les connaissances spéculatives. » (ARNAULD.)

